

Conseil de Paris
Séance des 14, 15 et 16 décembre 2009

**Amendement au projet de délibération 2009 DF 84 et 25 G proposé par Jean-Pierre
CAFFET et les élus du groupe socialiste, radical de gauche et apparentés, relatif à
l'amélioration du suivi médical des personnels de la Ville de Paris**

La Ville de Paris, dispose d'une véritable avance dans de nombreux secteurs de la santé au travail. Elle s'est dotée de structures innovantes telles que la cellule d'urgences médico-psychologiques, la consultation en souffrance au travail ou la mission handicap et reconversion.

La Ville se doit également d'assurer la surveillance médicale des agents. Les 2/3 des personnels des administrations parisiennes occupent des postes de catégorie C et doivent bénéficier d'un suivi médical annuel (éboueurs, conducteurs, égoutiers, bûcherons, fossoyeurs, etc.). De plus, la Ville doit désormais assurer le suivi médical annuel des personnels que l'Etat a récemment transféré au département.

Or, dans ce domaine, Paris, comme la plupart des employeurs publics et privés est confronté à la pénurie nationale de médecins du travail.

Considérant le récent accord national sur la santé et sécurité au travail dans la fonction publique qui fixe comme objectif le respect des obligations réglementaires de surveillance médicale sans toutefois préciser les moyens pour y parvenir.

Considérant que des réponses concrètes doivent être apportées au plus vite à cette situation.

Considérant que la Ville doit faire preuve d'attractivité et améliorer les conditions de recrutement et d'emploi des médecins exerçant leurs fonctions dans les services de santé au travail.

Considérant les récents engagements de la Municipalité pour renforcer les actions de prévention en milieu de travail et pour améliorer la santé et la sécurité au travail des agents exerçant des métiers dits exposés.

L'amendement suivant au projet de délibération DF 2009-84 et DF 2009 – 25 G est proposé :

Le chapitre 12– article 64 est abondé de 150 000€ pour permettre une politique attractive de recrutement de médecins du travail.